

blé à destination de ce pays est payé \$1.55 à Fort-William. Cependant le blé destiné à la consommation domestique se vend aux meuniers canadiens \$1.35 au même endroit. C'est dire que le cultivateur, et non le Gouvernement, verse une prime de 20c. le boisseau de blé pour la fabrication du pain.

Et ce, il va sans dire, en sus d'une prime de 58c. que verse l'Etat et dont le cultivateur acquitte sa part. Sauf erreur, les meuneries obtiennent le blé à mouture à environ 78c. le boisseau. Je ne prétends pas qu'on ne doive pas verser de prime à l'égard du pain, mais je soutiens que le trésor public et non le cultivateur devrait assumer le fardeau financier qui en découle.

Un programme agricole à longue échéance est indispensable au progrès économique et social du Canada aussi bien qu'au bien-être de l'humanité tout entière. Il faut au cultivateur des conventions à longue échéance en ce qui concerne le blé, les produits laitiers, le porc, la volaille, les œufs, les fruits, et le reste. Nous sommes engagés dans la bonne voie, dans la mesure où de telles conventions ont été conclues.

En préparant ces conventions, il nous faut établir les prix de parité. Qu'on me permette de mentionner,—et je signale ce point à mes honorables amis de droite,—que l'établissement des prix de parité exige une organisation et une régie nationales. Sans cela on ne saurait maintenir la parité. Qu'entendons-nous par parité? Voici: nous entendons par là un rapport raisonnable entre les prix des articles que le cultivateur doit se procurer et ceux des denrées qu'il vend. Il est évident qu'une telle parité ne saurait exister quand le producteur est laissé à la merci des marchés spéculatifs.

M. LaGuardia a pris la parole devant l'Organisation des Nations Unies. Le chef de l'opposition (M. Bracken) était présent, ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Martin). J'y étais moi aussi et nous l'avons tous entendu. Aux récentes réunions de l'Assemblée des Nations Unies, M. LaGuardia a appuyé sur les remarques que je viens de formuler, lorsqu'il a dit:

La stabilité des prix, la sécurité du cultivateur et la fluctuation des prix ne sauraient exister en même temps. A quoi bon affirmer que nous n'interviendrons pas dans les questions du libre échange et de la liberté des ventes? Pour obtenir ce qu'il vous faut, nous avertis M. LaGuardia, vous devez intervenir et vous devez supprimer toutes les bourses des céréales qui se livrent à la spéculation, qu'elles se trouvent à Chicago, à Winnipeg, à Liverpool ou ailleurs.

Dans les nombreux discours qui ont suivi ses remarques catégoriques et dont celle que je viens de citer n'est qu'un exemple (et cer-

[M. Coldwell.]

taines autres de ses remarques n'étaient pas moins catégoriques), aucun des délégués des cinquante-quatre nations, le Canada y compris, s'est inscrit en faux contre les remarques de M. LaGuardia.

Ce que je viens de dire du retard des prix agricoles sur la hausse générale des prix, peut s'appliquer également à la main-d'œuvre. Dans une grande mesure, les salaires et les traitements sont restés au même niveau, alors que les salaires ont augmenté dans certains domaines et diminué dans d'autres. Ainsi,—et je tire cet exemple de la *Gazette du Travail*,—le salaire hebdomadaire moyen dans les industries manufacturières est tombé de \$30.71, en 1945, à \$29.53, en 1946. D'autre part, l'indice du coût de la vie passait, au cours de la même période, de 119.5 à 127.1, soit une augmentation de plus de 6 p. 100.

C'est là une situation qui frappe lourdement les titulaires de la pension de vieillesse, les pensionnés de la dernière guerre, les gens qui vivent de rentes sur l'Etat et tous ceux qui n'ont qu'un faible revenu fixe. Le dollar du salarié ou du pensionné achetait, en 1946, moins de 94c. de denrées nécessaires, par rapport à l'année 1945. De fait, le pouvoir d'achat du dollar que touche l'ouvrier industriel au Canada est tombé à 90c. depuis la fin des hostilités. Cela provient de ce que le Gouvernement n'a pas su maintenir les prix et cela explique le malaise qui monte dans les régions industrielles et rurales.

J'ai l'intention de proposer le sous-amendement suivant:

Que l'on insère dans l'amendement les mots suivants entre les mots "Motion" et "Nous": "Nous soumettons respectueusement, cependant, que, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Excellence se sont montrés pressés de retourner aux méthodes d'entreprise privée sans contrôle et sans programme qui ont abouti, au cours des années d'avant-guerre, à la dépression et au chômage;

"Et que, de plus, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas présenté de mesures d'ensemble destinées à la socialisation des institutions financières et des industries monopolisatrices du pays, et qu'ils ont ainsi manqué de faire un usage complet et adéquat de nos ressources naturelles, de notre numéraire et de notre crédit en vue d'en arriver à une production intégrale et à l'amélioration du niveau d'existence du peuple canadien;

"En conséquence, par suite de leur inhabileté à tenir compte de ces besoins fondamentaux...

Je vais lire le reste:

"En conséquence, par suite de leur inhabileté à tenir compte de ces besoins fondamentaux, nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers actuels de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance du pays".

Il est dans notre économie canadienne un groupe restreint qui n'a pas souffert. Il ressort du résumé statistique de la Banque du